

ECHO DE LA CSA

DÉCEMBRE 2025

JOURNAL BIMENSUEL

EDITION #006

CONVENTION DE PARTENARIAT CSA & POSTEFINANCES

Mise en place un fonds d'investissement, de garantie et de cautionnement, pour les travailleurs des organisations affiliées à la CSA, notamment du secteur informel. Page 11



COMITE DE REDACTION

- Directeur de la Rédaction : Elimane DIOUF
- Responsable de la Rédaction : Oumar BA
- Comité de lecture : Ibrahima GUEYE, Cheikh FALL, Amadou DIAOUNE, Al Hassane BA, Alioune DIENG, Ngor NDIAYE, Abibatou SYLLA, Mbissine SECK DIAGNE, Dame DIOUF, Youssou SYLLA



GROS PLAN SUR LE "TRAVAIL DECENT"

Sur les traces du concept du Travail Décent & de la promotion du travail décent dans l'hymne nationale du Sénégal. Pages 4 à 7



2ème Congrès Ordinaire du SUDETEN

Le Secrétaire Général du Syndicat de l'Énergie SUDETEN Al Hassane BA Passe le témoin. Page 3



La fédération des syndicats de Transports de la CSA en action

Entre Conférences de presse, ateliers et coopération internationale, la Fédération des Syndicats de Transports de la CSA passe au crible le secteur du transport. Pages 8&9

MESSAGE DE NOUVEL AN DU SECRETAIRE GENERAL CONFEDERAL DE LA CSA



MESSAGE DE VŒUX DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONFÉDÉRAL DE LA CSA
À L'ENDROIT DES CAMARADES DE LA CSA ET DE L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS DU SÉNÉGAL

Chers camarades,
Chers travailleurs et travailleuses du Sénégal.

À l'orée de cette nouvelle année 2026, je m'adresse à vous avec gravité, fraternité et responsabilité, dans un contexte national et social d'une rare complexité, mais aussi porteur d'espérance pour celles et ceux qui refusent la résignation et demeurent debout dans le combat pour la justice sociale.

Au nom de la Confédération des Syndicats Autonomes (CSA), et en mon nom personnel, je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé, de courage, de paix et de dignité. Que cette nouvelle année soit pour chacune et chacun de vous une année de résistance féconde, de progrès social tangible et d'épanouissement humain et professionnel.

La CSA est une organisation de lutte, d'honneur et de convictions. Elle est née du refus de l'injustice, de l'exploitation et de l'arbitraire. Elle s'est construite dans l'adversité, portée par des femmes et des hommes qui ont toujours considéré que le travail n'est pas une marchandise, mais une valeur humaine fondamentale qui mérite respect, protection et reconnaissance. Cette philosophie demeure intacte.

L'année écoulée a été marquée par de profondes contradictions. Le Pacte de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable, censé apaiser le climat social et améliorer les conditions de vie des travailleurs, a révélé de graves manquements. Trop souvent, les engagements pris n'ont pas été suivis d'effets concrets. Les efforts annoncés sur le pouvoir d'achat restent timides, insuffisants, voire inaudibles pour des travailleurs confrontés chaque jour à la cherté de la vie, à la précarité de l'emploi et à l'érosion continue de leurs revenus.

Plus préoccupant encore, nous avons assisté à des violations graves et inacceptables des droits fondamentaux des travailleurs, notamment à la SEN'EAU, où les libertés syndicales, le droit à l'organisation et à la dignité ont été mis à rude épreuve. La CSA condamne avec la plus grande fermeté ces pratiques d'un autre âge, qui heurtent la conscience sociale et bafouent les principes les plus élémentaires de l'État de droit.

Face à ces dérives, notre posture est claire : la CSA ne transigera jamais sur l'essentiel. Nous resterons fidèles à notre ligne de combat, celle de la défense intransigeante des droits des travailleurs, de l'équité, de la justice sociale et de la dignité humaine. Notre responsabilité historique nous commande de parler vrai, d'agir avec méthode et de mobiliser avec détermination.

L'heure est plus que jamais à l'unité syndicale forte, lucide et responsable. L'éparpillement affaiblit, la division fragilise. Seule une convergence sincère des luttes, fondée sur le respect mutuel et la solidarité agissante, permettra de faire reculer la précarité lamentable, de protéger les libertés syndicales et d'imposer un véritable dialogue social fondé sur la vérité, la confiance et la redevabilité.

Camarades,

2026 doit être une année de rupture avec l'immobilisme social, une année de progrès réel et mesurable pour le monde du travail. Elle doit être une année de paix sociale fondée sur la justice, et non sur le silence imposé. Une année où le mouvement syndical sénégalais, fidèle à son histoire glorieuse, retrouvera toute sa centralité dans la construction d'un Sénégal plus juste, plus équitable et plus solidaire.

La CSA prendra toute sa part dans ce combat. Avec honneur, avec dignité et avec constance. Nous resterons debout, vigilants et engagés, aux côtés des travailleurs, sans compromission et sans renoncement.

Bonne et heureuse année 2026 à toutes et à tous.

Vive la solidarité ouvrière.

Vive le mouvement syndical sénégalais.

Vive la CSA.

Elimane Diouf
Secrétaire Général Confédéral
Confédération des Syndicats Autonomes (CSA)



CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE (AFRECON 2025) DE L'ISP


La 14ème Conférence Régionale Africaine (AFRECON 2025) de l'Internationale des Services Publics (ISP) s'est tenue à Accra du 12 au 14 novembre 2025.

Cette conférence a vu la participation de 400 dirigeants syndicaux et délégués représentant 82 syndicats issus de 34 pays africains et arabes.

Deux syndicats affiliés à la CSA et membres de l'ISP ont pris part à ce rendez-vous international. Il s'agit du syndicat du nettoyage représenté par son SG Mr. Madany Ardo SOW, et du syndicat du secteur de l'eau représenté par son SG Mr. Oumar BA.

La Cérémonie d'ouverture a été marquée par la présence effective du Président du Ghana, son Excellence John Dramani Mahama.

En plus des séances en plénière, des sessions parallèles se sont tenues sur divers thèmes que sont :

- Travailleurs et travailleuses en première ligne des conflits et des crises : exiger protection et justice

Cette session a exposé les réalités brutales auxquelles font face les travailleurs(euses) dans les zones de conflit : enlèvements, déplacements, lieux de travail dangereux,;

- Renforcer le pouvoir du personnel de soutien à l'éducation en Afrique et au Moyen-Orient : défis et solutions

La session a appelé à une unité renforcée entre personnel enseignant et non enseignant, à une rémunération équitable, à une identité professionnelle claire et à une résistance active à l'austérité et à la privatisation.

- Renforcer le dialogue social dans la gestion des déchets

Les syndicats ont appelé à la formalisation de l'emploi, à l'amélioration de l'égalité de genre, au renforcement du dialogue social et à l'unité syndicale pour défendre à la fois les droits des travailleurs(euses), et la qualité des services publics.

- Agenda régional sur la numérisation

La session a encouragé les syndicats à s'organiser et à contester l'emprise des géants du numérique sur les infrastructures et les marchés publics.

- Financement public des soins de santé et sociaux universels

Dans cette sessions les intervenants ont souligné la nécessité d'améliorer les salaires, la sécurité et les effectifs du personnel de santé, d'intégrer une budgétisation sensible au genre et de créer de réels espaces pour la participation des communautés et des patients aux décisions.

Les résolutions suivantes ont été adoptés par la Conférence :

- Solidarité avec le peuple et les travailleurs(euses) de Gaza ;
- Transparence des données et investissements étrangers responsables dans les projets d'énergie alternatives ;
- Revendication de la résilience de la santé publique, la justice et la responsabilité gouvernementale ;
- Défendre l'eau comme un droit humain fondamental et promouvoir des résolutions publiques ;
- Faire face à la violence basée sur les genres ;
- Les mesures d'austérité sont préjudiciables aux services publics de qualité et représente un affront à la dignité des travailleurs(euses) de la société ;
- Protéger les travailleurs(euses) des services publics dans les zones de conflit et de crise.

2ÈME CONGRÈS ORDINAIRE DU SYNDICAT UNIQUE ET DÉMOCRATIQUE DES TRAVAILLEURS DE L'ÉNERGIE (SUDETEN/CSA)


Le 2ème congrès ordinaire du Syndicat Unique et Démocratique des Travailleurs de l'Énergie (SUDETEN), affilié à la CSA, s'est tenu les 13 et 14 décembre 2025 à la SENELEC (au Cap des Biches) sous le thème : "face aux défis et aux mutations dans le secteur de l'énergie, quelles stratégies pour une action syndicale efficace".

Ce congrès a été réhaussé par la présence de partenaires syndicaux de la Turquie, de l'Égypte et de la Côte d'Ivoire.

La CSA a été représentée par son SGC Mr. Elimane DIOUF, accompagné d'une forte délégation composée de Mme Abibatou SYLLA Présidente nationale du mouvement des femmes de la CSA, Mr. Cheikh Fall Secrétaire chargé des finances et Mr. Mbaye DIAW Secrétaire chargé des transports et Mme Salimata Seck Trésorière du mouvement national des femmes de la CSA.

Le SGC Elimane DIOUF a pris la parole pour saluer l'engagement, la rigueur et la maîtrise organisationnelle du Secrétaire Générale sortant de la SUDETEN Mr. Al Hassane BA. Il a en outre insisté sur la question des libertés syndicales, qui selon lui constitue un pilier démocratique à préserver. Toujours selon Mr. DIOUF, la CSA n'a d'allégeance qu'à la dignité du travailleur, elle n'est le supplétif de personne, elle ne suit aucune Chapelle politique, elle n'obéit à aucun maître extérieur ; la seule loyauté de la CSA est envers les hommes et les femmes qui se lèvent matin, midi et soir pour faire fonctionner notre pays.

Dans sa prise de parole, le SG sortant Al Hassane BA à remercié chaleureusement l'ensemble des participants au congrès avant de magnifier le thème choisi, qui selon lui interpelle sur le rôle que doivent jouer les syndicalistes dans la perspective de la filialisation de la SENELEC pour une prise en compte efficace et efficiente des intérêts de la population pour un accès universel à une électricité durable, de qualité et à moindre coût, et aussi la préservation des acquis des travailleurs.

Pour le SG Al Hassane BA, le congrès a été l'occasion de renouveler les instances dirigeantes et de mettre en place des commissions chargées de définir une nouvelle orientation syndicale adaptée au contexte actuel du secteur de l'énergie. Ainsi le Camarade Ibrahima Diarra DIOUF a été unanimement élu au poste de SG en remplacement de Al Hassane BA qui, dans sa grandeur et sa vision éclairée a opté de passer le flambeau et d'accompagner la nouvelle génération de jeunes leaders syndicaux pour porter plus haut les destinées du SUDETEN.

3ème CONGRES ORDINAIRE DE L'UNSAAS


Le 3ème congrès ordinaire de l'Union Nationale des Syndicats Autonomes du Sénégal (UNSAAS) s'est tenu le vendredi 24 octobre 2025 au King Fahd Palace.

Réunit pour élire le successeur du défunt Mademba SOCK, le congrès s'est conclu sans issue. Tensions, accusations et divisions ont marqué les débats. Malgré les médiations du président du Haut Conseil du Dialogue Social, aucun consensus n'a pu être trouvé entre les camps d'Abdourahmane GUEYE (UDEN) et de Yvette Keita (Secrétaire Général Confédéral intérimaire).

DISOURS DU SGC DE LA CSA AU 12^{ème}
CONGRES ORDINAIRE DE LA CNTS



La Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal (CNTS) a tenu son 12^{ème} congrès confédéral ce Samedi 08 et Dimanche 09 Novembre 2025 au Grand Théâtre National, avec la participation de 2000 délégués des organisations syndicales affiliées ainsi que des invités nationaux et internationaux.

Le SGC de la CSA, Mr. Elimane DIOUF, à parlé au nom de la CSA et de toutes les organisations syndicales sœurs du Sénégal. Voici en substance son discours au congrès :

“ C’est avec une profonde fraternité syndicale et de respect sincère que je prend la parole au nom de la CSA et au nom du front des syndicats du Sénégal pour saluer l’ouverture de ce 12^{ème} congrès ordinaire de la CNTS.

Je voudrais avant toute chose adresser mes chaleureuses félicitations à la CNTS pour la qualité de l’organisation de cette rencontre historique et pour la pertinence du thème choisi : “le défis du travail décent face à la migration de la main d’œuvre. Ce thème est d’une actualité brûlante, non seulement pour notre pays, mais pour le monde entier. Il traduit la profondeur de la réflexion et de la lucidité stratégique de la CNTS dans sa mission de défense des intérêts des travailleurs.

Je voudrais également saluer l’exemplarité de la solidarité agissante que nous vivons au sein de la coalition des centrales syndicales affiliées à la CSI et du front syndical pour la défense du travail au Sénégal.

Cher Camarade Mody Guiro, Secrétaire Général de la CNTS, permettez moi au nom de la CSA et du front de vous rendre hommage par votre constance, votre sens du dialogue et surtout votre engagement infatigable au service du mouvement syndical sénégalais et international. Vous incarnez par votre parcours une fidélité à la cause ouvrière et à la dignité humaine que nous partageons tous.

Chers Camarades congressiste, en abordant le thème de ce congrès je ressens à la fois le poids de la responsabilité et l’urgence du moment.

Notre pays traverse une période où les défis du travail décent se confondent avec les angoisses de la survie sociale. Les licenciements abusives, la précarité galopante, les difficultés d’insertion des jeunes diplômés et le chômage endémique sont autant de signaux d’alarme qui interpellent nos consciences et mettent à l’épreuve la cohésion nationale.

Face à cette situation, une jeunesse désabusée prend le chemin de la mort, défiant la mort dans l’espoir d’une vie meilleure. Cette migration clandestine devenue un drame collectif décime nos familles, affaiblit nos communautés et hypothèque l’avenir de notre nation. Ce phénomène n’est pas seulement une tragédie humaine, c’est le symptôme de nos déséquilibres mondiales et d’une économie inéquitable où les travailleurs sont dépossédés de leur avenir.

Le travail décent, concept cher à l’OIT, ne se résume pas à un salaire ou à un emploi, il signifie également le respect de la dignité, de la sécurité, de la liberté syndicale, de l’égalité des chances et la professionnalisation. C’est le socle d’une société juste, le rempart contre la pauvreté et la condition première du

développement durable.

Mais comment parler du travail décent lorsque des milliers de jeunes peinent à trouver de l’emploi. Lorsque des femmes travailleuses sont exploitées dans l’informel, lorsque le dialogue social est parfois vidé de sa substance et lorsque la distribution des fruits de la croissance reste inégale.

Je dis ici au nom de la CSA et de l’ensemble des organisations syndicales du Sénégal que le combat pour le travail décent est le combat pour la justice et la paix sociale. Car comme le disait Nelson Mandela : “le travail n’est pas une punition, c’est une bénédiction, une source de dignité et de sens.

Chers Camarades, Chers Congressistes face à ce défis notre responsabilité est immense, nous devons repenser les politiques publiques de l’emploi, renforcer la formation professionnelle, promouvoir l’économie sociale et solidaire et protéger les droits des travailleurs migrant.

Nous devons exiger un partage équitable des richesses, une fiscalité plus juste, une stratégie national d’insertion économique qui redonne confiance à notre jeunesse.

Mais nous devons aussi, nous syndicats, renforcer notre unité, notre crédibilité et notre capacité de proposition.

C’est le lieu pour nous de saluer la dynamique qui a permis à la coalition des centrales syndicales affiliées à la CSI de s’ouvrir et créant ainsi le front syndical pour la défense du travail qui regroupe la presque totalité des centrales syndicales du pays, dont la mobilisation a aboutit à la signature du pacte national de stabilité sociale pour une croissance inclusive et durable.

Le combat unitaire continue, Camarades Travailleurs, pour la mise en œuvre complète des engagements pris dans ce pacte.

Le syndicalisme de demain ne sera fort que s’il est solidaire, éclairé et enraciné dans la réalité du monde du travail. C’est cette voix que le front syndical pour la défense du travail a commencé à tracer dans la synergie du dialogue et de la dignité partagée.

Chers Camarades, comme le disait feu Léopold Sédar Senghor : “nous ne voulons pas être les hommes d’un passé glorieux, mais les hommes d’un avenir à construire”. Cette avenir c’est celui de nos enfants, de nos jeunes, de ces braves travailleuses et travailleurs qui se lèvent chaque jour avec foi, courage et espoir. C’est pourquoi en ce 12^{ème} congrès je lance un appel vibrant à la renaissance du travail décent, à la revalorisation du travailleur sénégalais et africain et à la mobilisation collective pour un développement endogène, solidaire et humainement durable.

Notre combat est noble, notre combat est juste Camarades, et notre avenir dépend de notre capacité à faire du travail non pas un instrument d’exploitation mais une école de dignité, de liberté et de fraternité.

Camarade Mody, au 12^{ème} Congrès, vive la CNTS, vive le front pour la défense du travail, vive la solidarité syndicale africaine et internationale, vive le travail décent pilier de la dignité humaine. Merci de votre aimable attention”.

A l’issu du Congrès, le Camarade Mody Guiro a été réélu pour un mandat de quatre ans.



SE FAMILIARISER AVEC LE CONCEPT DE " TRAVAIL DECENT

DEFINITION

Selon l'Organisation internationale du travail (OIT), le travail décent est « Un travail productif et convenablement rémunéré qui garantit la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes ».



LES 4 PILIERS DU TRAVAIL DECENT

Création d'emplois

- ◉ Assurer un revenu équitable et décent.
- ◉ Garantir l'égalité des chances et de traitement pour tous.
- ◉ Promouvoir des conditions de travail productives et significatives

Protection sociale

- ◉ Couverture et soutien pour tous, y compris les chômeurs, les malades, les personnes âgées.
- ◉ Santé et sécurité au travail.
- ◉ Soins de santé de qualité et accessibles.

Dialogue social

- ◉ Droit des travailleurs et des employeurs à être représentés.
- ◉ Négociation collective et concertation pour des solutions durables.
- ◉ Prévention et résolution des conflits.

Droits au travail

- ◉ Liberté d'association et de syndicalisation.
- ◉ Abolition du travail forcé et du travail des enfants.
- ◉ Non-discrimination, égalité des sexes, liberté d'expression.

PROFIL PAYS DU TRAVAIL DECENT

Les profils fournissent des informations sur toutes les dimensions du travail décent dans un pays, en analysant les indicateurs statistiques et juridiques du travail décent dans le cadre des politiques du travail et des politiques sociales mises en œuvre dans le pays concerné. Les profils couvrent une période d'environ dix ans, sur laquelle les dix éléments principaux du travail décent sont examinés : Possibilités d'emploi ; Gains adéquats et emploi productif ; Horaires décents ; Capacité de concilier travail, vie de famille et vie privée ; Formes de travail qu'il y a lieu d'abolir ; Stabilité et sécurité du travail ; Égalité des chances et de traitement dans l'emploi ; Sécurité du milieu de travail ; Sécurité sociale ; Dialogue social, représentation des travailleurs et des employeurs.

PROGRAMME PAYS DU TRAVAIL DECENT

Un Programme Pays pour le Travail Décent (PPTD) est une stratégie nationale, élaborée avec l'appui du Bureau international du Travail (BIT), visant à promouvoir le « travail décent » : un travail productif, offrant un revenu équitable, la sécurité au travail, la protection sociale, des perspectives de développement personnel et l'égalité des chances pour tous, y compris les jeunes, les femmes et les groupes vulnérables, tout en renforçant le dialogue social. Il s'agit d'un plan d'action national axé sur la création d'emplois de qualité, l'accès universel à la protection sociale et le respect des droits des travailleurs, aligné sur l'objectif 8 des Objectifs de Développement Durable (ODD).

LES TRACES DU TRAVAIL DÉCENT DANS "LE LION ROUGE", HYMNE NATIONAL DU SÉNÉGAL



I. Introduction : Définition du Cadre Analytique

L'analyse des paroles de l'hymne national du Sénégal, "Le Lion Rouge" (texte de Léopold Sédar Senghor, 1960), à l'aune du concept moderne de Travail Décent (TD) tel que formalisé par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), révèle une tension constitutive entre l'idéal de la mobilisation nationale et l'encadrement des droits individuels. Le présent rapport vise à identifier les convergences et les divergences entre le projet politique fondateur de l'indépendance sénégalaise et la grille normative de l'Agenda du Travail Décent (ATD) de l'OIT.

I.A) La Démarche Analytique et la Dualité du Texte Fondateur

"Le Lion Rouge" est avant tout un document d'affirmation de souveraineté, conçu dans l'urgence idéologique de la construction étatique post-coloniale. L'objectif principal était d'inculquer le sens du devoir, de l'unité, et de la nécessité de l'effort collectif. L'Agenda du Travail Décent (ATD), bien que basé sur des principes historiques, a été codifié et formalisé après 1999, représentant une norme éthique et légale globale des relations de travail au XXI^e siècle.

La projection d'un cadre normatif moderne tel que l'ATD sur un texte fondateur datant de 1960 révèle inévitablement un décalage temporel et philosophique. Il ne s'agit pas de juger la conformité légale de l'hymne, mais plutôt de décoder les intentions idéologiques de Senghor concernant la dignité du travailleur. L'Hymne, en tant que texte politique majeur, est une réponse aux défis spécifiques de l'indépendance, notamment la nécessité de l'autonomie économique et la cohésion sociale face à l'héritage colonial. L'importance accordée à la mobilisation justifie la primauté du collectif et du devoir sur le droit individuel dans la définition senghorienne du "travail digne." Le concept de Travail Décent est la culmination de décennies de lutte pour les droits sociaux; l'analyse doit donc interpréter le texte de 1960 comme l'expression d'une valeur éthique forte, utilisant l'ATD comme un outil de révélation des prémisses de la justice sociale.

I.B. L'Agenda du Travail Décent (ATD) de l'OIT : La Grille d'Analyse

Pour identifier les traces de Travail Décent, le rapport s'appuie sur la structure quadripartite de l'ATD. Le travail décent est défini comme un travail productif et correctement rémunéré, effectué dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

Les quatre piliers interdépendants qui constituent l'ATD et servent de grille d'analyse sont :

1. Promotion de l'emploi et de l'entreprise : Création d'opportunités d'emploi productif et durable.
2. Garantie des droits au travail : Respect des principes et droits fondamentaux au travail (liberté syndicale, non-discrimination, interdiction du travail forcé et du travail des enfants).
3. Extension de la protection sociale : Mise en place de systèmes de sécurité sociale (maladie, vieillesse, chômage) et de conditions de travail sécurisées.
4. Encouragement du dialogue social : Consultation et participation des travailleurs, des employeurs et des

gouvernements (tripartisme) dans l'élaboration et l'application des politiques sociales et économiques.

L'égalité hommes-femmes et la non-discrimination constituent des thématiques transversales fondamentales à l'ensemble de l'Agenda.

II. Le Cadre Idéologique : Le Travail dans le Socialisme Sénégalais de Senghor

L'interprétation du rôle du travail dans "Le Lion Rouge" est inséparable de l'idéologie du Socialisme Sénégalais développé par Léopold Sédar Senghor.

II.A. L'Impératif de l'Investissement Humain et de la Mobilisation

Le Socialisme Sénégalais postule que la souveraineté économique et politique ne peut être atteinte qu'en comptant "sur ses propres forces", ce qui implique un effort massif d'investissement humain et la mobilisation des terroirs. Dans ce contexte idéologique, le travail est élevé au rang de devoir civique suprême. Il transcende sa fonction de simple activité économique pour devenir le socle éthique de la nation.

L'idéalisation du travail dans l'hymne est directement conditionnée par la nécessité politique d'une mobilisation totale face aux défis post-coloniaux de la sous-productivité et de la dépendance. L'hymne national agit comme un instrument visant à légitimer l'effort continu en lui conférant une valeur morale et nationale, plutôt que de le réguler uniquement par des droits individuels et des bénéfices matériels. Le travail est ainsi présenté comme l'antidote à l'aliénation et à la dépendance coloniale, une participation active à la construction d'un destin forgé par les Sénégalais eux-mêmes.



II.B. La Notion de "Peuple Sans Couture" : Précurseur de l'Inclusion

La rhétorique de l'hymne insiste fortement sur la cohésion sociale et l'unité. Le texte évoque un peuple "Dressé, un même peuple, un peuple sans couture". Cette métaphore souligne l'idéal d'une nation indivisible, où les lignes de fracture sociales, économiques ou ethniques sont effacées devant le projet commun.

Cette vision unifiée est un précurseur puissant des thèmes transversaux de l'ATD, notamment l'égalité et la non-discrimination. Senghor étend cette inclusion au-delà des clivages internes, en proclamant que "Le Bantou est un frère, et l'Arabe et le Blanc". L'établissement d'une non-discrimination raciale et ethnique comme prérequis à l'effort national implique que l'accès au devoir et, implicitement, aux droits découlant du travail doit être universel, garantissant une participation sans ségrégation. L'appel à l'action inclut d'ailleurs explicitement tous les groupes sociaux et démographiques : "Garçons et jeunes filles, Ouvriers et paysans". L'hymne pose ainsi une base idéologique solide pour l'égalité d'accès à l'activité économique, même si cette activité est formulée comme une obligation patriotique.

III. Examen Comparatif Détaillé : Le Travail Décent à travers le Texte (Piliers 1 & 4)

L'analyse révèle des traces significatives de deux des quatre piliers de l'ATD.



III.A. Pilier 1 : Promotion de l'Emploi et de l'Entreprise (L'Action Universaliste)

Le premier pilier de l'ATD, axé sur la promotion de l'emploi et de l'entreprise, trouve un écho dans l'appel à la mobilisation productive générale contenue dans le troisième couplet : "Pour toi, ô Sénégal, Pour toi notre pays, Sommes toujours unis dans l'action, Dans les champs tout comme dans les usines, A la ville et au village, Nous travaillons dans la joie. Pour que vive le Sénégal!". Cette strophe ne se contente pas d'encourager le travail, elle le promeut en termes d'inclusion sectorielle et géographique. L'activité est valorisée qu'elle soit dans le secteur primaire ("les champs"), le secteur secondaire ("les usines"), ou qu'elle se déroule en milieu urbain ("A la ville") ou rural ("au village"). L'objectif est clairement une participation économique totale du territoire et de la population, essentielle pour atteindre la souveraineté économique.

L'expression la plus révélatrice de la dignité du travailleur est l'exigence que le travail soit effectué "dans la joie". Ce terme symbolise le travail librement consenti, effectué pour un but noble (la survie du Sénégal), et non par l'ancienne coercition coloniale. C'est la reconnaissance morale du travail non-aliéné. Cependant, il existe une nuance structurelle importante : alors que la promotion de l'emploi dans l'ATD se concentre sur les opportunités économiques durables, les salaires justes et la sécurité de l'emploi, l'hymne se concentre sur l'engagement éthique. La "joie" est ici davantage une exigence morale et psychologique qu'une condition matérielle garantie par le droit.

III.B. Pilier 4 : Encouragement du Dialogue Social (Le Couple Travail-Parole)

Le pilier 4, le Dialogue Social, est peut-être le mieux représenté dans l'hymne à travers une formule synthétique et puissante. Au lieu de l'épée, symbole classique de la force militaire, le texte affirme : "Car notre travail sera notre arme et la parole".



Tableau 1: Analyse de l'Action et du Dialogue dans "Le Lion Rouge"

Pilier ATD	Concept clé Senghorien	Extrait de l'Hymne	Alignement / Nuance
Promotion de l'Emploi (P1)	Mobilisation Universelle et Multisectorielle	"Dans les champs tout comme dans les usines, A la ville et au village"	Alignement Fort: Valorisation de l'effort économique total et inclusif. Nuance par l'idéalisation du consentement ("dans la joie").
Garantie des Droits (P2)	Inclusion Raciale et Sociale	"Le Bantou est un frère, et l'Arabe et le Blanc."	Alignement sur la Non-discrimination: Fonde l'égalité d'accès au devoir et, implicitement, aux droits.
Dialogue Social (P4)	Souveraineté par la Négociation et l'Action	"Car notre travail sera notre arme et la parole."	Alignement Fondamental Reconnaissance de la délibération comme instrument national essentiel

La mise en équivalence de l'effort de production (le travail) et de la délibération politique (la parole) comme instruments de souveraineté (notre arme) est une trace philosophique majeure du futur pilier du dialogue social. Senghor élève la négociation, le consensus et la délibération politique au même niveau que l'outil économique ou militaire. Cette reconnaissance précoce du rôle crucial de la parole signifie que la stabilité et le développement doivent reposer sur la discussion et le débat, reconnaissant ainsi la nécessité d'un dialogue (qu'il soit politique, social ou tripartiste) pour l'unité nationale. Cette conception aligne l'idéal national sénégalais avec l'objectif fondamental de l'OIT de promouvoir la résolution pacifique des conflits sociaux par la consultation.

IV. Examen Comparatif Détaillé : Les Silences et les Divergences (Piliers 2 & 3)

Si l'Hymne contient des prémisses philosophiques claires de Travail Décent, il présente des lacunes notables, typiques d'un manifeste politique de l'ère de la décolonisation.

IV.A. Pilier 2 : Garantie des Droits au Travail (Le Défi de la Codification)

Bien que la non-discrimination et l'inclusion sociale soient fermement établies (voir III.B), le texte est silencieux concernant les mécanismes légaux et les droits fondamentaux au travail définis par l'OIT. L'hymne n'aborde pas la liberté syndicale, le droit de négociation collective, les limites du temps de travail ou les mécanismes de plainte et de réparation.

Cette absence de codification des droits spécifiques s'explique par la nature même de l'hymne en tant que manifeste d'unité. L'accent mis sur le concept de "peuple sans couture" et la cohésion nationale cherche à oblitérer la reconnaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les acteurs sociaux (ouvriers vs. employeurs ou État). Le droit du travail et l'ATD sont, par nature, conçus pour médier ces conflits et protéger l'acteur le plus vulnérable. En valorisant uniquement la coopération ("épaule contre épaule"), l'idéologie fondatrice évite de reconnaître la nécessité de mécanismes de défense et de représentation des travailleurs, marquant une divergence par rapport au pilier des Droits au Travail.

IV.B. Pilier 3 : Extension de la Protection Sociale (Le Remplacement par la Sécurité Collective)

Le silence le plus critique de l'hymne, par rapport à l'ATD, concerne le pilier 3 : l'Extension de la Protection Sociale. Aucune strophe n'évoque la mise en place d'un filet de sécurité économique pour l'individu (assurance maladie, retraite, allocations de chômage, dispositifs de sécurité sociale).

Dans l'hymne, la sécurité individuelle est entièrement subordonnée et remplacée par la sécurité nationale. La seule protection mentionnée est la défense de la patrie contre les menaces extérieures : "Mais que si l'ennemi incendie nos frontières". Le devoir de sacrifice est explicite : "Oui, s'il le fallait. Demain nous offririons notre souffle. Pour te défendre, ô notre patrie!".

Cette divergence est un reflet direct de la priorité politique de 1960. L'idéologie post-coloniale considérait que le risque économique individuel (maladie, vieillesse) était moins pressant que le risque politique collectif (souveraineté). Par conséquent, la protection sociale était redéfinie comme une obligation de défense de l'État. L'ATD, au contraire, considère que la protection sociale est un droit humain fondamental contre la précarité interne et un facteur de stabilité économique

essentiel, indépendamment de la sécurité militaire. Le silence de l'hymne sur ce point met en lumière une lacune normative majeure par rapport aux standards de travail décent contemporains.

V. Synthèse et Nuances : L'Hymne entre Devoir et Droit

V.A. Convergence Idéologique : La Dignité du Travail Non-Aliéné

L'analyse confirme que l'hymne est un plaidoyer puissant en faveur de la dignité morale du travail. Il cherche à institutionnaliser une éthique du travail non-aliéné, un labeur choisi et source de fierté nationale, ce qui correspond intrinsèquement à une notion philosophique de travail décent. L'Hymne répond avec force à la question du pourquoi travailler (pour le Sénégal, pour la souveraineté) et du qui doit travailler (tout le peuple, sans distinction raciale ni sectorielle), mais il est moins précis sur le comment garantir la justice économique et la sécurité matérielle des travailleurs.

V.B. La Tension Structurelle : Le Devoir vs. Le Droit

La principale tension structurelle qui définit l'héritage politique de l'hymne est le conflit idéologique entre le Devoir Civique et le Droit de l'Homme.

1. Le Devoir Civique (L'héritage senghorien) : Repose sur l'impératif de la mobilisation, de l'unité et du sacrifice. Le travail est une contribution requise pour la survie de la nation. La récompense est la dignité morale et la souveraineté collective.
2. Le Droit de l'Homme (L'Agenda du Travail Décent) : Repose sur la garantie de conditions minimales de vie, de travail, et d'une voix active pour l'individu et les groupes. Le travail est une activité qui doit être encadrée par des garanties légales, y compris en cas de défaillance individuelle (protection sociale).

Cette tension idéologique a des implications durables pour la politique du travail sénégalaise. Elle explique pourquoi les réformes visant à renforcer les droits individuels des travailleurs (conformément à l'ATD) peuvent parfois entrer en contradiction avec la rhétorique historique du sacrifice national, qui a servi de fondement à l'État depuis 1960.

V.C. L'Hymne face aux Critiques Actuelles

L'existence d'un débat contemporain, illustré par des propositions de changer l'hymne national, peut être interprétée comme un désir de la société civile de faire évoluer le discours national. Le passage d'une rhétorique de mobilisation idéalisée (le travail "dans la joie") à une reconnaissance des réalités socio-économiques du XXI^e siècle (chômage, précarité, nécessité d'un système de protection sociale solide) est un reflet de l'évolution des priorités nationales vers la concrétisation des droits sociaux individuels, en complément de l'affirmation de la souveraineté collective.



VI. Conclusion : Les Traces, leur Portée et les Défis Modernes

VI.A. Bilan des Traces de Travail Décent

L'Hymne National du Sénégal, "Le Lion Rouge," contient des traces claires et profondes des principes fondamentaux qui soutiennent le Travail Décent, même si ces principes sont exprimés sous une forme idéologique plutôt que normative.

Le texte établit des fondations solides en matière d'inclusion universelle (Pilier 2 - non-discrimination raciale et sociale) et de promotion de l'emploi (Pilier 1 - mobilisation multisectorielle et territoriale). Surtout, la reconnaissance de la Parole au même titre que le Travail comme instrument de souveraineté constitue une adhésion philosophique puissante au rôle crucial du Dialogue Social (Pilier 4) dans la construction nationale.

Toutefois, l'hymne est structurellement déficient dans deux domaines clés de l'ATD : l'absence de toute référence à l'Extension de la Protection Sociale individuelle (Pilier 3) et le manque de codification des Droits Spécifiques au Travail (Pilier 2), remplacés par l'exigence de l'unité collective.

VI.B. Perspectives pour la Politique du Travail Sénégalais

Le legs de "Le Lion Rouge" est une éthique de travail dignifiée par sa finalité nationale et son inclusion raciale. Le principal défi pour les politiques contemporaines sénégalaises visant à réaliser l'Agenda du Travail Décent est de concilier cette éthique du devoir patriotique avec un cadre juridique robuste de droits garantis.

La transition nécessaire exige de transformer l'appel à la mobilisation collective en une structure formelle qui assure la sécurité économique de chaque citoyen, complétant ainsi la sécurité politique de la nation. La mise en œuvre complète de l'ATD au Sénégal passe par la reconnaissance explicite des droits syndicaux et l'établissement d'un système de protection sociale étendu, permettant de réaliser la dignité du travailleur non seulement par sa participation à l'effort national, mais aussi par sa résilience face aux risques de la vie économique.

Oumar BA

Chargé Communication et du Numérique CSA
Secrétaire Général Syndicat Autonome des
Travailleurs des Eaux du Sénégal



H
U
M
O
U
R

LA PRIERE DES SALARIES

Notre père qui êtes au bureau,
Que le travail soit léger,
Que les patrons partent en vacances,
Que notre volonté soit faite
Au bureau comme à la maison
Donne-nous aujourd'hui un jour de congés
Une semaine de récupération
Et un mois de réflexion
Pardonne-nous nos absences
Comme nous pardonnons aussi
A ceux qui nous font travailler.
Ne nous soumet pas aux observations,
Aux baisses de salaire,
Aux embargos et aux heures supplémentaires
Mais délivre nous de cet enfer.
Car c'est à toi qu'appartient le pouvoir
D'augmenter notre salaire et nos jours de congé
Tout en diminuant notre travail
Au nom du père, du fisc et du saint profit
Amen

REINFORCEMENT DE CAPACITÉS DES SYNDICATS DE TRANSPORT



La Fédération des Syndicats des Transports de la CSA (FST/CSA), en partenariat avec la Solidarity Center, a organisé un atelier de renforcement de capacités destiné aux syndicats affiliés à la CSA. L'atelier s'est tenu du 15 au 16 novembre 2025 avec la participation de plusieurs représentants syndicaux venus de différents horizons pour échanger et se former sur les enjeux majeurs du secteur des transports au Sénégal.

Selon Mbaye DIAW, Secrétaire à la CSA chargé des transports, l'atelier avait pour objectifs d'outiller les membres de la fédération sur les techniques de négociations, de communication et de leadership syndical.

Pendant ces deux jours de formation, les participants ont renforcé leur compétence sur des thèmes essentiels tels que : la défense des droits des travailleurs, l'amélioration des conditions de travail, la sécurité dans les transports, le renforcement du dialogue social entre syndicats, employeurs et autorités.

les échanges ont permis aux responsables syndicaux de partager leur expérience, de renforcer leur leadership et d'acquérir de nouveaux outils pour mieux représenter les travailleurs.

L'atelier a également insisté sur la modernisation du transport, la protection de la santé et de la sécurité du personnel ainsi que de la promotion de la solidarité syndicale.

Cette initiative confirme l'engagement de la CSA et de la Solidarity Center à soutenir les syndicats du transport afin de les rendre plus efficace dans la défense des intérêts de leur membre

LA FEDEFOR/CSA TOUJOURS EN ORDRE DE BATAILLE

La Fédération Démocratique de l'Éducation, de la Formation et de la Recherche (FEDEFOR), constituée des organisations syndicales de l'éducation affiliées à la CSA, a tenu une conférence de presse ce mardi 18 novembre au siège de la CSA.

Cette conférence de presse s'inscrit en droite ligne du plan d'action de lutte de la FEDEFOR qui avait décrété le 15 et 16 octobre dernier un débrayage suivi d'une grève bien appliquée au niveau national. Pour ce mois-ci, la FEDEFOR a encore décrété deux (02) jours de grève les 15 et 16 novembre pour exiger entre autres de l'État du Sénégal :

- La signature sans délai des décrets régissant le statut des enseignants décisionnaires ;
- La fin de la sur-imposition des rappels de salaires des enseignants ;
- L'effectivité de la digitalisation du traitement des dossiers de carrière pour mettre fin à toutes les lenteurs et lourdeurs administratives ;
- Le paiement des salaires des professeurs et maîtres contractuels.

Grâce à cette action de lutte de la FEDEFOR, l'État du Sénégal a adopté, au conseil des Ministres du 19 novembre 2025, les deux projets de décrets régissant le statut des enseignants décisionnaires. Félicitations au FEDEFOR, le combat continue !



16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VIOLENCES



Ce Mercredi 3 décembre 2025, le Mouvement National des Femmes de la CSA, sous la direction de la Présidente Abibatou SYLLA, a organisé dans le département de Keur Massar une journée de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et aux filles.

Cette journée a été présidée par le Sous-préfet de Malika qui a brillamment développé le thème du jour, ainsi que le Secrétaire Général Confédéral Elimane DIOUF, les représentants des Ministères du Travail, de la Santé et de l'action sociale ainsi que d'autres autorités, dont des panelistes de grande qualité.

Le thème de la journée a porté sur les violences de genre subies par les personnes en situation de handicap, une problématique souvent négligée pourtant très préoccupante.

Les échanges ont mis en lumière la double vulnérabilité dont souffrent ces personnes : d'une part en raison de leur handicap, et d'autre part du fait de leur genre.

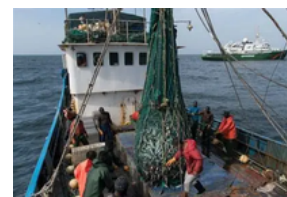
Ces violences peuvent survenir dans différents espaces de vie :

- En milieu scolaire, où les filles en situation de handicap sont particulièrement exposées au harcèlement et à la discrimination ;
- Au travail, où les obstacles, les abus et le manque d'inclusion renforcent les inégalités ;
- À domicile et dans la communauté, où les violences physiques, psychologiques, économiques et sexuelles restent souvent invisibles et peu dénoncées.

Ce plaidoyer a rappelé l'urgence de renforcer la protection, l'inclusion et les droits des personnes en situation de handicap, afin qu'elles puissent vivre dignement, en sécurité et avec les mêmes opportunités que toutes et tous.

Ensemble, restons mobilisés pour lutter contre toutes les formes de violence et promouvoir la dignité et les droits des personnes en situation de handicap !!

MOUVEMENT D'HUMEUR DE L'UNION NATIONALE DES GENS DE MER (UNAGEM/CSA)



Le Secrétaire Général de l'Union Nationale des Gens de Mer (UNAGEM) affiliée à la CSA, Mr. Iba DIOP, a profité de l'atelier de la fédération des transports de la CSA du 15 et 16 novembre pour dénoncer face à la presse la précarité des conditions de travail et de rémunération des marins.

Selon Mr. DIOP, les revendications des marins portent principalement sur :

- les salaires dérisoires ;
- l'absence de contrat de travail en CDI ou CDD et la systématisation des contrats d'intérim ;
- la faible protection sociale
- les mauvaises conditions de travail.

A ce jour les marins refusent de rejoindre leur poste de travail et exigent l'application sans délai de la nouvelle convention signée depuis 2024 portant sur l'augmentation des salaires, la régularisation des contrats de travail ainsi que l'amélioration des conditions de travail et de protection sociale.

CONVENTION DE PARTENARIAT CSA-POSTEFINANCES



Ce jeudi 20 novembre 2025 la CSA et POSTEFINANCES ont signé une convention de partenariat sur une durée de cinq (05) ans renouvelable. La cérémonie de signature s'est tenue au siège de la CSA en présence du Secrétaire Général Confédéral de la CSA, Mr. Elimane DIOUF et du Directeur Général de POSTEFINANCES Mr. Amadou Diouldé BA, de la Directrice du secteur Postal, Mme Coumba SECK NIASS et du Représentant du Bureau International du Travail, Mr. Hervé SEA.

L'objectif de cette convention est de mettre en place un fonds d'investissement, de garantie et de cautionnement, permettant aux travailleurs des organisations affiliées à la CSA, notamment du secteur informel, d'améliorer leur inclusion financière, d'épargner et de financer leurs activités. La convention prévoit aussi le renforcement de capacités des acteurs et surtout un appui à la professionnalisation. Cette professionnalisation permettra aux acteurs d'avoir la capacité de compétir au niveau national et international, de pouvoir accéder à des expositions et de produire des articles labellisés pouvant être commercialisés dans le monde entier.

Selon Mr. Elimane DIOUF, la POSTFINANCE dispose de l'expérience nécessaire pour accompagner la professionnalisation de l'économie informelle et sa présence sur l'ensemble du territoire national constitue un atout majeur. De même, il souligne que la professionnalisation permettra aux travailleurs d'avoir un emploi décent, d'assurer leurs besoins, de disposer d'une retraite et de prendre en charge leur santé et celle de leur famille.

Pour sa part, le Directeur Général de POSTFINANCE, M. Amadou Diouldé BA, a tenu à rassurer ses partenaires en annonçant des améliorations significatives dans les services offerts. Il indique que ce partenariat s'inscrit dans la continuité des politiques publiques visant une économie compétitive et résiliente.

En outre, la Directrice des Postes et le représentant du BIT ont pris la parole pour magnifier ce partenariat et appelé à une inclusion financière plus dynamique des acteurs du secteur informel.

La cérémonie de signature s'est terminée sur une bonne note avec la tenue d'un point de presse suivi d'un cocktail. Toutes les parties ont souhaité plein succès à ce partenariat qui matérialise une partie essentielle du plan stratégique de développement de la CSA 2025-2029.

CONFERENCE DE PRESSE DE LA CSA SUR LA CRISE SOCIALE A LA SEN'EAU



LA CSA a organisé un point de presse ce 24 décembre à son siège pour dénoncer les graves violations des droits des travailleurs et la chasse au Camarades du Syndicat Autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES) qui prévaut à la SEN'EAU.

Ont participé à cette conférence de presse : l'UNAS, l'Honorable député Guy Marius SAGNA, le mouvement FRAPP, le Forum Social Sénégal, le Mouvement National des Femmes de la CSA et des Syndicats affiliés à la CSA.

CONFERENCE DE PRESSE DES CHAUFFEURS DE TRANSPORT EN LIGNE DE BKG

Regroupé au sein de la fédération des transports de la CSA, le collectif des chauffeurs de transport en ligne de BKG a tenu une conférence de presse au siège de la CSA le mardi 11 novembre pour dénoncer l'augmentation arbitraire des versements journaliers de 5000Fcfa à 15000Fcfa. Selon le porte parole du jour, la Direction Générale de BKG a fait appel à des nervis armés pour reprendre de force les voitures aux chauffeurs qui refusent d'appliquer cette mesure arbitraire et non consensuelle. En outre ils dénoncent l'absence de protection sociale (caisse sécurité sociale, retraite, IPM) et de repos hebdomadaire.

Par la voix de Mr. Mbaye DIAW, Secrétaire à la CSA chargé du transport, les chauffeurs appellent la Direction Générale de BKG à revenir à de meilleurs sentiments et à ouvrir des négociations pour trouver un terrain d'entente favorable à chaque partie.



ATELIER DE PARTAGE AVEC LE SYNDICAT DU TRANSPORT DE LA TURQUIE



La Fédération des Transports de la CSA a organisé, ce 25 décembre au siège de la CSA, un atelier de partage avec le syndicat du transport de la Turquie.

Les échanges ont porté sur les conditions de travail, la protection sociale et le partage d'expériences. Les deux parties ont salué la rencontre qu'elles jugent constructive, ouvrant ainsi la voie à de futurs partenariats au bénéfice des travailleurs du secteur du transport au Sénégal et en Turquie.

L'ONG BELGE SOLSOC RECU A LA CSA



Une séance de travail s'est tenue ce jeudi 11 décembre 2025 au siège de la CSA entre l'ONG Belge SolSoc représentée par Gwenaëlle Grovonius et Ibrahim Fall de Green Sénégal. Et la CSA, représentée par : SGC Elimane Diouf, SGC Adjoint Ibrahim Gueye, Cheikh Fall et Aly Sambe.

SolSoc est une organisation non gouvernementale agréée par la coopération belge (DGD) pour mettre en œuvre des programmes de développement durable dans les pays du Sud.

Elle est aussi l'organisation de solidarité internationale de l'action commune socialiste qui constitue son ancrage historique et social. Elle intervient dans plusieurs pays dont le Sénégal.

La séance de travail a permis de dégager des pistes de partenariat avec la CSA.

TENSION SOCIALE A LA SEN'EAU

Le Secrétaire Général du Syndicat Autonome des Travailleurs des Eaux du Sénégal (SATES), Mr. Oumar BA a entamé une grève de la faim ce vendredi 28 novembre 2025.

Cette action radicale du SG fait suite à une longue série de persécutions et de harcèlements sur sa personne par la Direction Générale de SEN'EAU, dont le dernier en date cette semaine avec une énième demande d'explications et d'une énième convocation en conseil de discipline dans le but de le museler et de liquider le SATES, syndicat majoritaire à la SEN'EAU.

Les faits sont clairs, documentés et d'une gravité extrême :

- Un forcing illégal visant à imposer un vote digital, en violation flagrante du Code du travail sénégalais et en mépris assumé des avis formels de la Direction Générale du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Le refus délibéré d'organiser la représentation des travailleurs au Conseil d'administration de la SEN'EAU, privant ainsi les salariés de leur droit légitime à participer à la gouvernance de leur entreprise ;
- Une tentative de licenciement arbitraire du Secrétaire Général du SATES, pour avoir exercé sa liberté d'expression syndicale en critiquant publiquement, sur une radio locale, des négociations menées avec des représentants qu'il juge illégitimes, et pour avoir dénoncé des irrégularités de gestion financière déjà évoquées par la presse.

Ces agissements n'ont qu'un seul objectif : décapiter le SATES, terroriser les travailleurs et étouffer toute opposition syndicale organisée au sein de la SEN'EAU.

Ces actes, largement inspirés et dictés par le Groupe français SUEZ, ne relèvent ni de maladroites ni d'erreurs de gestion. Il s'agit de choix politiques assumés, de méthodes néocoloniales recyclées, visant à démanteler méthodiquement les libertés syndicales, à criminaliser l'action syndicale et à organiser une véritable chasse aux syndicalistes.

Plus grave encore est le silence assourdissant, coupable et complice du ministre de tutelle, dont l'inaction frise l'irresponsabilité politique. Face à des violations aussi manifestes du droit du travail, ce mutisme institutionnel constitue une faute grave, un abandon inadmissible des travailleurs sénégalais au profit d'intérêts privés étrangers, en contradiction totale avec les engagements de l'État, notamment ceux contenus dans le Pacte national de stabilité. Le Ministère du Travail est interpellé pour que ces violations cessent.

Face à cette situation, les organisations syndicales nationales et internationales, ainsi que de nombreuses organisations de la société civile et forces politiques, expriment leur solidarité totale avec le SATES et l'ensemble des travailleurs du secteur de l'eau qui refusent de voir leurs droits sacrifiés sur l'autel d'un modèle de gestion contraire à l'intérêt public.

Nous appelons solennellement la Direction de la SEN'EAU et le Groupe SUEZ à :

- Mettre fin à toutes les mesures disciplinaires et procédures de licenciement visant le Secrétaire Général Oumar BA ;
- Rétablir dans leurs droits et leur dignité les dizaines de travailleurs sanctionnés pour leur appartenance syndicale et leur refus d'abdiquer à dictature de la direction de Sen'Eau ; ouvrir des négociations sincères avec le SATES pour une sortie de crise durable.

A ce jour le Secrétaire Général du SATES a mis fin à sa grève de la faim suite à la médiation de bonnes volontés. Le combat Continue

CRISE POLITIQUE AU SOMMET DE L'EAT, LA CSA EXPRIME SES INQUIETUDES



Par la voix de son SGC Mr. Elimane DIOUF, la CSA a exprimé sa préoccupation sur la crise politique qui secoue le pays ces derniers temps, opposant le Président de la République et son Premier Ministre. Selon le SGC, les urgences sont énormes et connues par le Gouvernement. Un pacte social a été signé avec des engagements qui tardent à être mis en œuvre. Pour lui les urgences à adresser sont aussi :

- comment maîtriser le coût de la vie ;
- comment faire en sorte que les engagements pris envers les travailleurs soient mis en œuvre.

La situation économique également qui se dégrade de jour en jour constitue une préoccupation majeure, de même que la situation sécuritaire qui nous entoure, notamment la guerre au Mali. Il a aussi appelé les politiques à mettre en avant l'intérêt du Sénégal, que ces querelles de personnes au sommet cessent et que l'on adresse les véritables urgences de la populations.

ASSEMBLEE GENERALE CROIX ROUGE SENEGALAISE



Mamadou Sonko est devenu, le 25 novembre 2025, le 11^e président de la Croix-Rouge sénégalaise. Il a été élu à la majorité des 84 administrateurs réunis en Assemblée générale à l'Arène nationale, devançant la présidente sortante Bafou Ba par 45 voix contre 36. Cette élection met fin à plus de deux années de crise institutionnelle liée au non-renouvellement de plusieurs comités départementaux. Félicitations au SAT Croix Rouge et la CSA !!

MOUVEMENT D'HUMEUR DES TRAVAILLEURS DE L'ADMINISTRATION



L'intersyndicale des travailleurs de l'administration a décrété deux séries de grève générale de 48 heures, respectivement les 4 et 5 décembre puis les 18 et 19 décembre 2025.

Selon l'intersyndicale, l'assemblée nationale avait votée la loi des finances rectificatives pour l'octroi d'une indemnité de logement qui devrait être attribuées à 16 000 travailleurs de l'administration. Cette loi a été promulguée et publiée au journal officiel depuis le 10 juillet 2025. Malheureusement, jusqu'à présent, l'indemnité de logement n'a pas été mis en solde. Ceci malgré les différentes correspondances adressées aux Ministres concernées. L'intersyndicale condamne ce manque de respect notoire de l'Etat et le tient pour responsable des conséquences qui adviendront de ce mouvement d'humeur généralisé dans différents secteurs de l'administration.

La CSA Vous Souhaite

Bonne et Heureuse Année 2026

